

À l'attention de

Magatte FALL DIOP

Expert transversal suivi-évaluation et appui à la
politique énergétique
Programme Énergies Durables (PED)
Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Immeuble Isocèle (3^{ième} étage)
Rue de Diourbel x Piscine Olympique, Point E
Boite Postale 3869
Dakar, Sénégal

Cotonou, le 27 novembre 2020

Confidentiel – Par courriel

Objet : rapport de restitution de la formation sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique délivrée dans le cadre du Programme Énergies Durables

Chère Madame FALL DIOP,

nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre rapport dans le cadre du sujet référencé en marge.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et restons à votre disposition pour toute autre information complémentaire.

Bien cordialement.

Atinoukê AMADOU



SOMMAIRE

I. CONTEXTE	3
II. DESCRIPTIF DES LIVRABLES	3
III. INSTITUTIONS CIBLES	4
IV. OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA FORMATION	4
V. SUPPORTS DE TRAVAIL	4
VI. CADRE DE TRAVAIL	5
VII. RAPPORT GLOBAL DE LA FORMATION	6
VIII. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES	10
A. MÉTHODOLOGIE RETENUE	10
B. QUESTIONNAIRES DE DÉBUT DE FORMATION	10
C. QUESTIONNAIRES DE FIN DE FORMATION	15

I. CONTEXTE

Dans le cadre de leur collaboration, les États sénégalais et allemand ont créé le « *Programme Énergies Durables* » (le « **PED** »).

Le PED est financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement et est placé sous la tutelle technique du Ministère du Pétrole et des Énergies (le « **MPE** »).

Il est mis en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (« **GIZ** ») avec la collaboration des parties prenantes sénégalaises (le MPE, l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (l' « **ASER** »), l'Agence pour l'Économie et la Maîtrise de l'Énergie (« **AEME** »), l'Agence Nationale des Énergies Renouvelables (l'« **ANER** »), la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (la « **CRSE** »), la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (la « **SENELEC** »), le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (le « **MEDD** »), le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (« **MEFPAI** »), le Ministère en charge de la formation professionnelle et le Bureau de Mise à Niveau (le « **BMN** »...) (les « **Parties Prenantes** ») et a pour objectif de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (« **ENR** ») dans le secteur de l'électricité et l'application des principes ayant trait à l'efficacité énergétique (« **EE** »), ceci notamment dans l'optique de protéger l'environnement.

Les activités du PED tirent toute leur légitimité et leur source de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Électricité 2019-2023 (la « **LPDSE** »). Le volet 2 du PED, qui fait référence aux actions n°1 et n°8 du programme 8 de la LPDSE, se traduit par le renforcement des capacités des Parties Prenantes (surtout les cadres du MPE et de ses agences d'exécution) aux fins qu'ils puissent efficacement travailler à améliorer le cadre juridique des ENR et de l'EE pour le rendre plus attractif.

À cet effet, la GIZ a sélectionné une équipe de consultants (dont par appel d'offre) chargés de former les Parties Prenantes sur le volet 2 du PED. Ladite équipe est composée des consultants suivants (par ordre alphabétique) :

- Atinoukê AMADOU, avocate associée gérante du cabinet d'avocats Oya ;
- Professeur Moustapha NGAIDO, juriste environnementaliste ;
- Mabrouk SGHAIER, ingénieur, *Project Manager Team Lead* à GFA Consulting Group GmbH
- Papa Moussa THIAM, fiscaliste, SENELEC.

II. DESCRIPTIF DES LIVRABLES

Le présent rapport inclut ou a été/est accompagné des livrables suivants :

- 1) méthodologie d'intervention et l'agenda de l'atelier de formation ;
- 2) l'analyse globale de la formation suivant les supports et les résultats de l'analyse des questionnaires ;
- 3) les supports de formation qui nous ont été communiqués ;

- 4) les questions de début et de fin de formation ;
- 5) la documentation, qui, en raison de la lourdeur des fichiers, et de notre travail à distance, a été envoyée sous forme de lien à durée limitée. Le lien permet le téléchargement de ladite documentation, classée par thème.

III. INSTITUTIONS CIBLES

Les institutions cibles étaient les Parties Prenantes.

Nous comprenons que les cadres présents étaient composés de conseillers juridiques, d'électriciens, de conseillers techniques...

IV. OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA FORMATION

Les termes de références (les « TDR ») indiquent les objectifs suivants :

L'objectif général était de former les acteurs clés du secteur de l'énergie sur le cadre réglementaire et fiscal dans les domaines des ENR et de l'EE afin de leur permettre d'avoir la capacité d'initier, d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre réglementaire et fiscal favorable à l'amélioration des conditions cadres propices aux ENR et à l'EE au Sénégal.

- meilleure connaissance des enjeux liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux engagements climatiques aux niveaux national ; régional et international ;
- très bonne connaissance et compréhension du cadre réglementaire et la fiscalité dans les domaines des ENR et de l'EE avec une maîtrise des différentes composantes et des évolutions ;
- aptitude à initier, sélectionner et de mettre en œuvre les instruments réglementaires et fiscaux pertinents,
- maîtrise des techniques de rédactions des textes réglementaires et fiscaux dans les domaines des ENR et de l'EE ;
- amélioration des capacités des acteurs en termes de diagnostics et d'analyse des cadres politiques et juridiques et des évolutions sectorielles ou transectorielles présentant des incidences dans le développement de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
- amélioration et appropriation des outils de diagnostic et d'analyse du cadre juridique (légal, fiscal, réglementaire) / outils et instruments nécessaires à l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal.

V. SUPPORTS DE TRAVAIL

Nous avons rédigé ce rapport sur la base des documents suivants :

- nos supports de formation ainsi que les supports de formation finaux communiqués par le Professeur NGAIDO ;
- présentation préliminaire des formations de Messieurs SGHAIER et THIAM ;

- entretiens avec le Professeur NGAIDO pour tenter de recueillir les retours à chaud des participants ;
- copies des questionnaires de début et de fin de formation envoyés par la GIZ.

VI. CADRE DE TRAVAIL

Nous avons eu une première séance de travail avec la GIZ pour les modalités logistiques, puis une deuxième avec la GIZ, le MPE et les autres formateurs. Au cours de cette seconde séance de travail, chaque consultant a présenté ses travaux et des observations ont été effectuées sur ces derniers.

La nécessité d'une bonne coordination a été mise en exergue.

Les attentes de la GIZ au niveau de l'indicateur mentionné dans les TDR nous ont été bien signifiées.

La GIZ et le MPE ont fourni aux formateurs en temps utile tous les supports demandés dans le cadre de la formation.

Le cadre de présentation de la formation à distance a présenté les quelques limitations suivantes, ceci dû à des raisons techniques indépendantes de la volonté des parties en présence :

- impossibilité de voir les participants et donc de savoir de manière certaine à quelle structure appartient ceux qui sont intervenus ;
- impossibilité de voir les présentations projetées des autres formateurs ;
- coupures de son, qualité de son assez optimale mais qui n'a pas permis de suivre à 100 % toutes les interventions, échanges, questions ;
- absence de cadre fluide d'échange avec les participants notamment au regard des questions posées et des réponses reçues, qui a dû nuire à la transmission des informations et a limité nos échanges ;
- la formation à distance due à la crise sanitaire a rendu impossible l'interaction avec les participants.

Ces limitations ont eu un impact sur les comptes rendus devant être effectués conformément aux TDR. La présente restitution rend compte des données qui ont pu être appréhendées.

VII. RAPPORT GLOBAL DE LA FORMATION

La formation a été présentée sous forme de modules. Le tableau ci-après présente de brefs résumés des modules, suivis de quelques commentaires.

<p>Module 0</p>	<p>Introduction</p> <p>La formation a débuté par un rapide exposé des enjeux relatifs aux secteurs des ENR et de l'EE en présentant tout d'abord l'état des lieux des ressources naturelles présentes sur le continent africain et en mettant en avant les multiples fractures énergétiques du continent (répartition inégale des ressources énergétiques, paradoxe entre le taux d'accès à l'électricité et le potentiel énergétique du continent africain, distances parfois accusées entre les lieux où se trouvent les ressources énergétiques et les centres de consommation...). Un focus a été fait sur l'électricité.</p> <p>La définition des notions d'électricité, d'énergie (primaire et secondaire, fossile, renouvelable), d'ENR et d'EE ont également été présentées.</p> <p>La présentation a également été illustrée tout le long par des données chiffrées.</p> <p>La présentation des propos introductifs s'est terminée par l'exposé de quelques enjeux techniques relatifs aux secteurs des ENR et de l'EE.</p>
<p>Module 1</p>	<p>Le cadre juridique national et international applicable aux changements climatiques</p> <p>Les nombreux enjeux afférents aux changements climatiques ont été abordés dans ce module, notamment ceux afférents au réchauffement climatique. Il était également question de présenter aux participants les nombreux engagements internationaux et nationaux pris par l'État du Sénégal.</p> <p>Nous comprenons que ce module a suscité un intérêt particulier des participants qui ont également été force de proposition quant à l'élaboration d'un meilleur cadre national relatif aux changements climatiques.</p>

<p>Module 2</p>	<p>Le cadre technique applicable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique</p> <p>Les aspects techniques des ENR et de l'EE ont été abordés dans ce module, notamment sur la base de l'étude de la réglementation fixant les conditions d'achat et de rémunération du surplus d'énergie électrique d'origine renouvelable résultant d'une production pour une consommation propre.</p> <p>Nous comprenons que la problématique afférente à la vente du surplus d'électricité a suscité de nombreux débats quant à son encadrement.</p> <p>Les notions d'efficacité énergétique, d'étiquetage, de normalisation, ont également été présentées, ainsi que la problématique des réseaux.</p>
<p>Module 3</p>	<p>Le cadre institutionnel applicable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique</p> <p>Le cadre institutionnel régional et national a été présenté dans cette section. Nous avons décliné nos propos selon la dichotomie suivante : structures/institutions permettant le développement du secteur des ENR et de l'EE (élaboration et exécution) et structures/institutions permettant l'encadrement du secteur des ENR et de l'EE (gouvernance).</p> <p>Les institutions internationales et régionales ont été présentées en détail (rôle, création, objectifs, actions concrètes), en mettant l'accent sur celles susceptibles de financer les projets liés aux ENR et à l'EE (UEMOA, CEDEAO, OMVS, OMVG...).</p> <p>Il a également été mis en exergue la multiplicité des structures et politiques régionales.</p> <p>Nous avons noté que quelques structures régionales connaissent une activité relativement réduite, d'où l'intérêt pour les acteurs sénégalais de renforcer leur présence et représentation au sein desdites structures régionales.</p>
<p>Module 4</p>	<p>Le cadre matériel applicable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique</p> <p>Les engagements internationaux, régionaux ont été présentés, notamment les politiques régionales actuelles et les directives UEMOA de 2020, ainsi que leur traduction dans l'ordonnancement juridique sénégalais.</p> <p>La législation et la réglementation nationale applicable a également été présentée (ENR, EE, programme national bio-gaz...).</p>

	<p>Plusieurs exemples de droit comparé ont été présentés et ont suscité de longs échanges avec les participants (par exemple sur la notion de territoire à énergie positive utilisée par les dispositions applicables française, sur la valeur juridique de la LPDSE...).</p> <p>Les aspects fiscaux ont également été présentés et ont notamment porté sur la présentation des différents textes applicables (code des investissements, code général des impôts, directive UEMOA portant sur l'harmonisation des législations des États membres en matière de TVA...).</p> <p>Les problématiques fiscales ont suscité un vif intérêt de la part des participants et de nombreux débats et questionnements (pertinence de l'exonération de TVA, problématique de la liste des équipements devant bénéficier d'une exonération ou non...).</p> <p>Deux cas pratiques ont été proposés. Le premier cas pratique portait sur le descriptif de mise en œuvre et de financement des projets électriques (publics et privés), sur la problématique du cadre juridique à adopter pour les mesures fiscales applicables aux ENR et à l'EE, et sur des problématiques relatives à la gouvernance (rôle des structures institutionnelles nationales).</p> <p>Le second cas pratique portait sur l'analyse du projet de code de l'électricité.</p> <p>Ces deux cas pratiques ont suscité un vif intérêt et des échanges entre les acteurs sur des problématiques telles que l'applicabilité des dispositions relevant marchés publics et des partenariats public-privé, la réforme de la CRSE, la recherche de financement, la pertinence de l'amélioration de la marge de manœuvre des collectivités par rapport aux projets de production d'électricité mis en œuvre par les parties privées, la nécessité de clarifier le cadre applicable pour les investisseurs, le dispositif juridique à adopter pour les mesures fiscales (code de l'électricité ou code général des impôts ?)...</p>
Module 5	<p>Techniques de planification et de rédaction</p> <p>La présentation du module sur la légistique a notamment porté sur la présentation de cette notion, son utilité, ses conséquences (conception des textes, techniques de rédaction des textes, pertinence de l'adoption d'une législation et/ou d'une réglementation...).</p> <p>Ce thème a suscité un vif intérêt de la part des participants et les questions ont été nombreuses (moment d'entrée en vigueur des lois, respect de la circulaire nationale sur l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, hiérarchie normative, utilisation des temps...).</p>

Les discussions sur le projet de loi d'orientation relative à la maîtrise de l'énergie au Sénégal ont fait l'objet de nombreuses discussions sous le prisme de la légistique. Les participants ont eu à échanger avec les intervenants sur la pertinence de certaines définitions et développement, de la structure du projet de loi...

Les techniques de planification n'ont pas pu être abordées faute de temps. Cependant, l'analyse des réponses aux questionnaires de départ permet d'indiquer qu'une assez grande partie des participants est déjà sensibilisée à la nécessité de mettre en œuvre une politique de planification. Également, cette nécessité a été présentée en filigrane par les formateurs tout le long de la présentation, surtout dans le cadre de la présentation sur le cadre institutionnel régional que nous avons présenté. Nous avons également partagé avec les participants des exemples de conséquences d'une mauvaise planification.

Nous avons également bien noté l'intervention de la CRSE qui s'attelle de manière particulière à mettre en place tout un processus pour une meilleure planification des projets.

VIII. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

A. MÉTHODOLOGIE RETENUE

Collecte manuelle. La collecte manuelle des données au lieu de celle initialement prévue à travers des formulaires à remplir en ligne, n'a pas permis de générer des graphiques.

Par ailleurs, nous n'avons malheureusement pas réussi à lire toutes les écritures des participants, et espérons avoir reflété au mieux les réponses de ces derniers.

Données chiffrées. La collecte manuelle des données a cependant donné lieu à la production de données chiffrées pour les réponses aux questions qui pouvaient être traitées en conséquence.

Le décompte des questionnaires reçus nous a conduit à considérer que le nombre de personnes qui ont répondu au questionnaire de début est de dix-neuf (19) et à celui de fin est de vingt-quatre (24).

Certains participants ont coché deux cases pour certaines questions dans le questionnaire de début de formation. Une seule réponse a été retenue, celle la plus favorable (par exemple, entre une connaissance bonne et excellente, la réponse « excellente » a été choisie).

Certains participants n'ont pas répondu à certaines questions ou certains feuillets des questionnaires reçus sont manquants. Les pourcentages ci-dessous ont été calculés sur la base du nombre de participants ayant répondu et non sur la base du nombre de participants effectivement présents.

Les pourcentages ont été arrondis au dixième supérieur, aussi dans certains cas, le pourcentage de 100 n'est pas complètement atteint ou est légèrement dépassé.

Données analytiques. Les réponses des participants aux questions ouvertes ont été recueillies et résumées, ou tout simplement présentées telles qu'écrites.

B. QUESTIONNAIRES DE DÉBUT DE FORMATION

Les questions contenues dans le questionnaire du début de formation avaient pour objectifs de mieux cerner le niveau et les attentes des participants à la formation.

Ayant été remis en fin de formation, l'utilité de leur analyse est relative pour la formation en elle-même car leur contenu n'a pas pu être utilisé pour adapter la formation, aussi bien au niveau du langage à utiliser que de l'éventuel contenu à adapter.

Leur grande utilité demeure tout de même *a posteriori* pour illustrer l'état des lieux des connaissances et les attentes des participants.

1) État des connaissances du cadre institutionnel régional ENR et EE

Niveau	%
Faible	16
Moyen	53
Bon	26
Excellent	5

2) État des connaissances du cadre institutionnel international ENR et EE

Niveau	%
Faible	16
Moyen	68
Bon	11
Excellent	5

3) État des connaissances du cadre matériel national ENR et EE

Niveau	%
Faible	16
Moyen	47
Bon	32
Excellent	5

4) État des connaissances du cadre matériel régional ENR et EE

Niveau	%
Faible	21
Moyen	63
Bon	16
Excellent	0

5) Points positifs et négatifs du cadre institutionnel ENR et EE

Points positifs :

- existence d'une législation et d'une réglementation ;
- existence de mesures incitatives en matière d'autoproduction ;
- création de structures dédiées à l'EE et aux ENR ;
- missions définies pour chaque acteur ;
- cohérence du cadre normatif (droit interne/droit communautaire) permettant de garantir la transition énergétique viable et fiable pour les générations actuelles et futures ;
- existence d'un cadre institutionnel ;
- mise en place de la LPDSE.

Points négatifs :

- chevauchement dans les compétences des acteurs institutionnels de l'ENR ;
- déficit de partage de l'information ;
- multiplicité des acteurs institutionnels ;
- manque de synergie des acteurs institutionnels ;
- dispersion des ressources publiques ;
- textes bien faits mais non appliqués ;
- absence d'harmonisation du cadre réglementaire ;
- problématiques afférentes aux taxes ;
- manque de financement ;
- absence de suivi ;

- problématiques afférentes à la maîtrise et la disponibilité des nouvelles technologies.

6) Qualité de la communication de votre structure avec les autres structures nationales évoluant dans le secteur

Niveau	%
Passable	0
Moyenne	42
Bonne	53
Excellente	5

7) Qualité de la communication de votre structure avec les autres structures régionales (UEMOA et CEDEAO) évoluant dans le secteur

Niveau	%
Passable	16
Moyenne	37
Bonne	47
Excellente	0

8) Principales attentes quant à la formation

Attentes	%
Amélioration des connaissances pratiques	11
Amélioration des connaissances théoriques	0
Les deux	89
Autres	Améliorations possibles du cadre application au secteur des ENR et à l'EE

9) Connaissance en matière de légistique

Niveau	%
Faible	24
Moyenne	41
Bonne	18
Excellente	18

10) Intérêt pour la formation où les participants témoignent souvent

Réponse	%
Oui	94
Non	6

11) Utilisation des techniques de planification dans votre travail

Fréquence	%
Parfois	18
Assez souvent	6
Souvent	29
Très souvent	35
Non	6
Rarement	6

12) Attentes spécifiques

- cadre juridique devant régir l'harmonisation tarifaire au Sénégal ;
- outils de financement ;
- légistique ;

- modalités d'abandon des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables ;
- présentation d'outils d'amélioration de la synergie entre les différents acteurs du secteur de l'ENR et de l'EE ;
- cadre d'amélioration de la performance énergétique et de la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries.

Il convient de retenir que la plupart des participants ont une connaissance moyenne s'agissant du secteur relatif aux ENR et à l'EE, qu'il s'agisse du cadre applicable institutionnel ou matériel (international et national).

Nous notons également que l'outil légistique et l'outil planification sont déjà assez bien connus par une bonne partie des participants. Une proportion non négligeable cependant n'a pas de connaissances en matière de légistique.

Certains participants saluent la mise en place d'un cadre institutionnel spécifique dédié aux ENR et à l'EE mais déplorent l'insuffisance d'interactions entre les structures, bien que la majorité des participants estime que la communication entre les structures (au niveau national comme régional) est moyenne, voir bonne.

Enfin, l'écrasante majorité des participants a plébiscité une formation où les participants ont souvent à témoigner.

C. QUESTIONNAIRES DE FIN DE FORMATION

1) Avez-vous pu améliorer vos connaissances théoriques en matière d'ENR et d'EE ?

Degré de satisfaction ¹	%
1	4
2	8
3	74
4	13

¹ Plus le chiffre entouré est élevé, plus le degré d'appréciation positive est élevé.

2) **Avez-vous pu améliorer vos connaissances pratiques en matière d'ENR et d'EE ?**

Degré de satisfaction	%
1	4
2	13
3	65
4	17

3) **Avez-vous une meilleure compréhension/connaissance du cadre régional applicable en matière d'ENR et d'EE ?**

Degré de satisfaction	%
1	0
2	4
3	75
4	21

4) **Avez-vous une meilleure compréhension/connaissance du cadre national sénégalais en matière d'ENR et d'EE ?**

Degré de satisfaction	%
1	0
2	4
3	58
4	38

- 5) **Est-ce que la formation vous a permis d'avoir des éléments de réflexion sur l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal incitatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ?**

Degré de satisfaction	%
1	0
2	13
3	58
4	30

- 6) **La formation vous permettra-t-elle de contribuer à améliorer les conditions cadres propices aux ENR et à l'EE ?**

Degré de satisfaction	%
1	0
2	9
3	78
4	13

- 7) **Est-ce la formation a renforcé votre capacité à bien conduire votre mission d'amélioration des conditions cadres propices aux ENR et à l'EE ?**

Degré de satisfaction	%
1	0
2	22
3	65
4	13

8) Est-ce que vous confirmez que la formation est utile pour votre travail d'amélioration des conditions cadres propices aux ENR et à l'EE ?

Degré de satisfaction	%
1	4
2	9
3	48
4	39

9) Quel(s) aspect(s) et/ou quel(s) contenu(s) de la formation vous a/ont le plus marqué ?

- taxe carbone permettant la mobilisation de fonds et financement de programmes de réduction de gaz à effet de serre ;
- cadre fiscal applicable aux projets d'énergies renouvelables ;
- légistique ;
- revue des lois et décrets du sous-secteur de l'électricité ;
- organisation et institutionnalisation des projets *IPP* ;
- cadre institutionnel, matériel, technique des ENR et EE ;
- cadre institutionnel national et communautaire en matière d'ENR et d'EE ;
- élaboration des textes réglementaires et législatifs et adoption par les entités étatiques ;
- revue des textes en matière de fiscalité ;
- aspects portant sur le cadre national, régional, international ;
- les mesures et dispositions visant à réduire les coûts d'investissement et d'exploration des ouvrages de production d'électricité ;
- les modules 2, 3 et 5 ;
- les interventions sur la fiscalité, les changements climatiques et le cadre régional et international ;
- les techniques de planification et de rédaction, surtout la légistique au Sénégal ;
- le cadre technique applicable aux ENR et à l'EE ;
- aspects techniques développés dans le cadre de l'EE ;
- mesures et avantages fiscaux dans le cadre des ENR et de l'EE.

En proportion, les thèmes qui ont le plus marqué les participants concernent la légistique et la fiscalité.

10) Sur quels aspects du cadre applicable aux énergies renouvelables et efficacité énergétique aimeriez-vous à nouveau recevoir des formations ?

- fiscalité (TVA) ;
- gestion des déchets ;
- EE et maîtrise d'énergie ;
- intégration du droit communautaire dans l'ordonnancement juridique sénégalais ;
- impact de la fiscalité sur le coût des ENR (phase d'investissement jusqu'à la production) ;
- outils de suivi évaluation des projets ENR et EE ;
- intégration des ENR sur le réseau dans le cadre de l'accès aux réseaux ;
- meilleures pratiques en matière de démantèlement des installations et de gestion des déchets ;
- code de l'électricité ;
- financement des projets et programmes ENR et EE ;
- aspects techniques relatifs à l'intégration des ENR et d'EE au niveau national et dans la sous-région ;
- aspects fiscaux : facilités pour les développements des ENR et de l'EE ;
- l'aspect réglementation (légistique) pour mieux asseoir le cadre juridique ;
- la veille juridique (approche qualité) permettant d'ouvrir une base de données des différents textes du secteur pour un meilleur suivi ;
- les contrats d'achat d'électricité applicables au secteur des énergies renouvelables ;
- sous-composants de l'efficacité énergétique ;
- le cadre juridique applicable au financement participatif des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- le cadre matériel applicable aux ENR et à l'EE ;
- aspects de maîtrise de l'énergie (audit technique, financier, contrôle de conformité...) ;
- stratégie de politique de formation sur le traitement des déchets généré par les ENR et l'EE ;
- renforcement des capacités financières des agences du secteur des ENR et de l'EE ;

- contrat d'achat d'électricité et négociation ;
- normalisation et étiquetage énergétique.

Les participants souhaiteraient à l'avenir recevoir des formations principalement sur les thèmes suivants :

- **fiscalité du secteur des ENR et de l'EE ;**
- **légistique ;**
- **maitrise de l'énergie ;**
- **problématiques afférentes à la gestion et au traitement des déchets ;**
- **documentation contractuelle (surtout le contrat d'achat d'électricité) ;**
- **techniques de financement des projets de production d'énergie renouvelable (financement participatif...) ;**
- **aspects techniques (normalisation, étiquetage...) ;**
- **intégration du dispositif communautaire dans l'ordonnancement juridique sénégalais ;**
- **outils de suivi des projets mis en œuvre en matière des ENR et de l'EE.**

11) Quels sont selon vous les principaux défis que les acteurs publics et privés du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique doivent relever ?

- diversification des sources de production d'énergie par l'intégration des sources d'énergies renouvelables tout en mettant en œuvre des dispositifs nécessaires pour l'amélioration de la résilience du réseau électrique ou le caractère intermittent de ces types d'énergie ;
- bien promouvoir la maitrise de l'énergie ;
- création d'un cadre qui réunit toutes les structures de l'État qui interviennent dans l'EE et l'ENR ;
- sécurisation de l'approvisionnement ;
- lutte contre le changement climatique ;
- règlement des problématiques afférentes à l'émission des gaz à effet de serre ;
- sensibilisation et incitation ;
- législation ;
- accès au financement ;
- mobilisation des acteurs pour une prise de conscience sur l'importance et les impacts positifs de l'EE ;

- normaliser la participation des acteurs privés dans les projets d'ENR et EE ;
- l'accès des tiers aux réseaux pouvant leur permettre d'être des IPP et vendre de l'énergie issue des ENR à des clients éligibles ;
- accès à l'électricité à moindre coût ;
- meilleure coordination entre les différents acteurs publics et privés et entre les techniciens du MPE et du MFB ;
- suivi de la mise en œuvre des projets ;
- finances locales des ENR ;
- régime juridique des ENR ;
- meilleure mise en œuvre ;
- mise en place d'un comité d'agrément qui aboutit à un niveau d'expert certifié en ENR et EE ;
- créer un marché favorable pour la promotion de l'ENR et de l'EE dans l'industrie, le bâtiment, le transport ;
- améliorer les textes réglementaires et législatifs ;
- mettre en place des pistes d'accompagnement des acteurs publics et privés en matière d'ENR et d'EE ;
- exploiter l'intégration aux réseaux électriques des ENR (énergies intermittentes) ;
- renforcer le cadre institutionnel et réglementaire ;
- lenteurs administrateurs dans la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ;
- les difficultés liées à l'harmonisation tarifaire au niveau des opérateurs d'électrification rurale ;
- les licences d'exploitation pour les opérateurs d'électrification rurale ;
- la planification des projets d'électrification et les méthodes de levée des fonds d'investissement ;
- État : incitations financières sur les investissements et sur l'exploitation ;
- privé : favoriser le contenu local en collaboration avec l'État ;
- renforcer le dialogue des acteurs publics et privés du secteur de l'efficacité des énergies renouvelables ;
- défis de la technologie, ce qui permettrait d'avoir un résultat plus efficient ;
- l'opportunité économique ;
- les défis en matière d'emploi ;
- mettre en place des unités de montages (fabrication) des matériaux dans la production des ENR ;

- synergie des actions ;
- application des lois et règlements ;
- traitement des déchets électroniques ;
- renforcement de l'accès de tous à une énergie en quantité et en qualité à moindre coût ;
- renforcement des capacités financières de certaines agences du milieu comme l'AEME, l'ANER, l'ASER ;
- l'utilisation rationnelle d'énergie ;
- lutte contre les changements climatiques ;
- sensibilisation des consommateurs sur l'utilisation d'électricité ;
- cadre réglementaire inexistant ;
- cadre propice au développement.

Les réponses apportées témoignent de la parfaite compréhension et assimilation par les participants des enjeux du secteur des ENR et de l'EE, de par leur pratique et de par la formation.

Nous notons les problématiques très intéressantes soulevées par les participants et afférentes aux technologies utilisées (nécessité de maîtrise de ces dernières par les acteurs nationaux).

12) Quels sont selon vous les principaux obstacles qui empêchent le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique de se développer ?

- absence d'implication de tous les acteurs privés ;
- promotion de l'EE dans le secteur de l'industrie ;
- information sur les autres structures opérant dans l'ENR et l'EE ;
- EE : élaboration d'un cadre réglementaire spécifique
- qualification des acteurs ;
- mesures incitatives ;
- coûts ;
- coût d'acquisition des équipements et qualité des produits sur le marché ;
- financement publics et privés et interactions face à leur mobilisation et leur accès ;
- élaboration des normes et leur applicabilité ;
- manque d'information ;
- accès au financement ;

- manque de financement innovant ;
- existence d'un réel marché d'ENR au Sénégal ;
- accès à l'information des populations relativement à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à l'utilisation et produits et matériels économes ;
- insuffisance des ressources humaines spécialisées ;
- réticences de l'opérateur historique à intégrer les ENR dans son réseau, surtout dans le cas du surplus issu de l'autoproduction ;
- législation ;
- manque de communication ;
- absence d'exonération de certaines taxes au niveau des ENR et de l'EE ;
- difficultés au niveau du cadre réglementaire ;
- absence de réglementation assez précise ;
- assez peu de synergie entre les différents acteurs du secteur ;
- les obstacles relatifs aux capacités techniques et financières et les moyens de mobilisation des ressources financières ;
- l'accès aux produits de qualité (producteur tout comme consommateur) à un prix compétitif ;
- l'impact des mesures incitatives sur les consommateurs ;
- l'accès au financement ;
- manque de sensibilisation ;
- contraintes fiscales ;
- absence de cadre réglementaire réel ;
- les obstacles liés au manque de financement à long terme des projets ;
- le manque de politique bien définie dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- le régime fiscal assez lourd que les investissements supportent dans la mise en place des projets d'énergie renouvelables ;
- coût élevé des équipements ;
- manque de sensibilisation des usagers ;
- absence de maîtrise de la technologie des ENR et de l'EE ;
- facilitation des procédures de financement ;
- charges fiscales (impôts et taxes) très élevées ;
- coûts énormes d'investissement ;

- procédures administratives lentes ;
- obstacles financiers, économiques et sociaux ;
- émissions de gaz à effet de serre dans le monde ;
- libéralisation du secteur avec l'obtention d'agrément leur autorisant à importer, à produire et à rendre des matériels relatifs aux ENR et EE ;
- tracasseries douanières ;
- élargir le rôle des produits qui ne font pas l'objet d'exonération.

Les réponses apportées témoignent de la parfaite compréhension et assimilation par les participants des principaux obstacles du secteur des ENR et de l'EE, de par leur pratique et de par la formation.

13) Quelle(s) piste(s) d'amélioration nous suggérez-vous pour les prochaines formations ?

- pérenniser ces cadres d'échanges ;
- revoir le contenu des supports pour mieux toucher tout type de public notamment les non-juristes ; alléger le contenu de la formation surtout aux personnes qui ne sont pas juristes pour mieux comprendre ;
- proposer plus de cas pratiques ; insister sur les aspects pratiques ;
- mettre l'accent sur la pratique ;
- discussions trop longues et très répétées ;
- bonne formulation de certaines questions relatives aux cas pratiques ;
- réception des documents avant le déroulement des séances de formation ;
- la RSE et son impact sur la politique de l'environnement et la valorisation des ENR et EE ;
- suivi des recommandations ;
- insister sur la négociation, la rédaction des contrats dans le domaine des ENR et de l'EE ;
- centre de formation ou un master en droit de l'énergie qui prendra en charge de manière pérenne les besoins en matière de formation en énergie renouvelables et en efficacité énergétique ;
- régime fiscal pour un meilleur accompagnement du secteur ;
- l'amélioration de la légistique pour une meilleure appropriation des textes juridiques ;
- traitement des déchets des équipements électroniques ;
- technique de financement des projets d'ENR et EE ; renforcement des financements des ENR et de l'EE.

Nous notons tout d'abord le souhait des participants dans la continuité de l'utilisation des cas pratiques et la fourniture d'exemples pratiques permettant d'illustrer les propos tenus.

Nous notons également un souhait de la part des non-juristes de recevoir des formations plus adaptées à leur profil.

Nous notons des demandes en matière de formation à la rédaction contractuelle.

Conclusion générale.

Le degré moyen de satisfaction des participants par rapport à la formation se situe au niveau 3. Le dernier niveau est le niveau 4. Il s'agit donc d'excellentes statistiques.

Nous notons principalement les points suivants :

- **vif intérêt pour les cas pratiques ;**
- **attente sur la vulgarisation des formations juridiques pour les non-juristes ;**
- **vif intérêt pour les problématiques afférentes à la fiscalité, au financement et à la légistique ;**
- **intérêt appuyé pour la mise en place d'un cadre de concertation national entre les différents acteurs du secteur.**